Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**12 janvier 2015**

**19 heures 30**

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 12 janvier 2015 à 19 heures 30 et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Krystelle Dagenais, Nicole Mercier-Danis, Joëlle Laframboise et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Chantal Delisle, directrice générale, est également présente.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-01#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du budget triennal**

**d’immobilisations**

**2015-01#02**

Monsieur le maire mentionne ce qui suit:

Qu’en 2015, il y aura 41 460$ en dépenses d’immobilisations, 12 000$ en incendie, approximativement 13 000$ pour l’achat d’un débitmètre et 16 460$ pour le planage (rebuts d’asphaltage);

Que le taux d’intérêt pour retard de paiement de taxes par les contribuables demeurera le même, soit de 12%;

Que la tarification pour services d’aqueduc, de cueillette des ordures et le recyclage demeure la même que celle déjà adoptée par règlement;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que le budget d’immobilisations triennal et celui courant soient tous deux acceptés.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du budget courant 2015**

**2015-01#03**

Monsieur le maire mentionne de plus :

Que les revenus totalisent 876 694$;

Que les dépenses totalisent 916 694$ et qu’un montant de 40 000$ en provenance du surplus budgétaire est affecté au budget courant de 2015 afin de l’équilibrer.

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que les revenus totalisent 876 694$, les dépenses 916 694$ et qu’un montant de 40 000$ en provenance du surplus budgétaire est affecté au budget courant de 2015 afin de l’équilibrer.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des taux de taxation**

**2015-01#04**

Monsieur le maire mentionne également ce qui suit :-

Que le taux des taxes foncières représente 0,9000;

Que le taux de la taxe de service du Domaine Côté est de 0,2325.

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que le les taux de taxes foncières (0,9000) et de service du Domaine Côté soient (0,2325) soient tous deux acceptés tel que ci-dessus.

Adoptée à l’unanimité.

**LE TOUT tel que le plus amplement détaillé au document présenté au conseil intitulé « Budget 2015 – Évaluation imposable 65 321 700 » et qui fera partie intégrante du présent procès-verbal et des résolutions y adoptées.**

**Aucune question du public.**

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-01#05**

Il est proposé par Krystelle Dagenais;

Et résolu que,

La séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Chantal Delisle Daniel Bock, maire

Directrice générale